

XIV.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1898.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1897 s'élève à	fr. 1,104,090,606 84
Les prévisions du projet de Budget amendé pour l'exercice 1898 montent à	1,268,891,336 84
AUGMENTATION. . . fr.	<u>164,800,730 »</u>

Le projet de Budget primitif pour l'exercice 1898 s'élevait à	fr. 1,181,273,586 84
Les amendements proposés portent ce chiffre à	1,268,891,536 84
SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . fr.	<u>87,617,750 »</u>

résultant des modifications ci-après :

AUGMENTATIONS.

ART. 54. — <i>Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers</i>	fr. 70,000,000 »
ART. 58. — <i>Provisions versées par les abonnés au téléphone en garantie du paiement des taxes de leurs communications</i>	53,000 »
ART. 107 (nouveau). — <i>Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896.</i>	8,000,000 »
ART. 108 (nouveau). — <i>Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'école militaire, institué par la loi du 9 août 1897.</i>	10,000,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>88,033,000 »</u>

DIMINUTIONS.

ART. 4. — <i>Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.</i>	415,250 »
RESTE EN AUGMENTATION. . . fr.	<u>87,617,750 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Fonds communal (art. 4 et 5).

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations du projet de Budget des Voies et Moyens pour 1898, amendé, les revenus du fonds communal :

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		%.	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café	2,400,000 »	100	2,400,000 »
Eaux-de-vie	2,000,000 »	23,465 (¹)	509,250 »
Bières.	500,000 »		175,000 »
Vinaigres et acides acétiques.	250,000 »		87,500 »
Sucres.	500,000 »	35	105,000 »
Betteraves	150,000 »		52,500 »
Sirops et mélasses	400,000 »		140,000 »
TOTAL . . . fr.			5,469,250 »
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins.	5,500,000 »	55	1,925,000 »
Eaux-de-vie	52,000,000 »	23,465 (¹)	15,240,750 »
Bières.	10,500,000 »		5,775,000 »
Vinaigres de bières.	20,000 »		7,000 »
Vinaigres autres que de bières	15,000 »	35	5,250 »
Acides acétiques.	50,000 »		17,500 »
Sucres.	4,150,000 »		1,452,500 »
TOTAL . . . fr.			22,425,000 »
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	21,103,000 »	41	8,652,250 »
TOTAL GÉNÉRAL. fr.			54,544,480 »

(¹) Pour cette proportion, voir la note à l'appui des évaluations de recette en matière d'accises (Voies et Moyens, art. 6).

Aux termes de l'article 16 de la loi contenant le Budget des Voies et Moyens, du 30 décembre 1896, la somme à répartir en 1898 ne peut être inférieure à celle qui a été attribuée aux communes en 1893 et qui s'élève à fr. 55,196,004 90.

Le montant des évaluations pour 1898 n'atteignant que 54,544,480 francs,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

la différence, soit fr. 651,524 90, sera prélevée le cas échéant sur la réserve, en vertu de l'article 17 de la loi précitée.

S'il était constaté que les valeurs de la réserve comptées au pair représentent un capital supérieur au maximum fixé par le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, il serait attribué, en outre, au fonds communal, à titre de prélèvement extraordinaire, une somme égale aux intérêts produits par ces valeurs en 1898.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1898 sont évaluées respectivement à la somme de un milliard deux cent soixante-huit millions huit cent nonante et un mille trois cent trente-six francs quatre-vingt-quatre centimes (fr. 1,268,891,336 84), conformément au tableau ci-annexé.

(338)

BUDGET AMENDÉ
DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1898.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
TITRE I. — FONDS DE TIERS.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	11,000,000	•
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	•
3	Fonds provinciaux. { Versements faits directement dans la caisse de l'État. 5,500,000 Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception 12,500,000 Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception 500,000	16,500,000	•
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	54,544,480	•
5	Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862)	500,000	•
6	Fonds spécial des communes (lois du 19 août 1889 et du 30 décembre 1896)	6,299,521	•
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000	•
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	1,500,000	•
9	Versements effectués chez les receveurs des contributions par les trésoriers des succursales de la Caisse d'épargne et de retraite	700,000	•
10	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	40,000	•
11	Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne et de retraite	550,000	•
12	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la Caisse générale d'épargne, de la Caisse de retraite et de la Caisse d'assurance	145,000,000	•
13	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	1,200,000	•
14	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	•
15	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000	•
16	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000	•
17	— — — des Affaires étrangères	100,000	•
18	— — — de la Justice	150,000	•
19	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000	•
20	— — — des professeurs et instituteurs communaux	1,500,000	•
21	— — — de l'ordre judiciaire	580,000	•
22	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000	•
23	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000	•
24	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000	•
25	Masse d'habillement de l'Administration des chemins de fer de l'État	700,000	•
26	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	4,000,000	•
27	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	2,000,000	•
28	Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer de l'État pour le compte des sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de rempli.	5,800,000	•
29	Recettes effectuées par l'Administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	2,000,000	•
30	Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	2,100,000	•
31	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	•
32	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000	•
33	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste.	485,000,000	•
34	Remise des correspondances par express	20,000	•
35	Fonds de prévision monétaire (Loi du 17 mai 1886, art. 2)	20,000	•
36	Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	200,000	•
37	Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	120,000	•
38	Payements de la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de la Caisse d'épargne.	5,800,000	•
39	Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce. (Loi du 15 juin 1892.)	2,000	•
40	Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles	12,000	•
41	Fonds provenant de la rétribution payée par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État.	20,000	•
42	Masse d'habillement et d'équipement des employés de la douane	170,000	•
À REPORTER.		fr.	732,035,801 •

BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	•	752,055,801 •
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Ministère des Finances.		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
45	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	1,000,000 •	
44	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 •	
45	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	22,000,000 •	
46	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	1,500,000 •	
47	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	0,000 •	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
48	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	280,000 •	
49	Amendes et frais de justice en matière forestière	10,000 •	
50	Consignations de toute nature.	0,000,000 •	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	<i>A. — Administration des Chemins de fer.</i>		
51	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (Déboursés et remboursements)	70,000,000 •	
52	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'Etat (ports au Jela).	90,000 •	
53	Comptes pour ordre.	7,000,000 •	
	<i>B. — Administration des Postes.</i>		
54	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	235,000,000 •	
55	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	158,500,000 •	512,916,000 •
56	Abonnements-poste aux journaux payés aux abonnés	2,000,000 •	
57	Encaissement et paiement de coupons	1,500,000 •	
	<i>C. — Administration des Télégraphes.</i>		
58	Provisions versées par les abonnés au téléphone en garantie du paiement des taxes de leurs communications	40,000 •	
	<i>D. — Administration de la Marine.</i>		
59	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	25,000 •	
60	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	0,000 •	
	Ministère de la Justice.		
61	Masse des détenus (administration des prisons)	218,000 •	
62	Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'Etat	2,800,000 •	
63	Colonies et asiles d'aliénés de l'Etat	1,510,000 •	
64	Institution royale de Messines	170,000 •	
	Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.		
65	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'Etat	40,000 •	
66	Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'Etat	10,000 •	
67	Produit des laboratoires d'analyses de l'Etat	50,000 •	
	A REPORTER. fr.		1,244,051,801 •

BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	•	1,244,951,801 •
	TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
	FONDS SPÉCIAUX RATTACHÉS AUX FONDS DE TIERS ET DONT IL N'EST DISPOSÉ QU'EN VERTU D'ORDONNANCES VISÉES PAR LA COUR DES COMPTES.		
	§ 1 ^{er} . — <i>Subsides. — Parts contributives de tiers dans la dépense de travaux publics.</i>		
68	Subsides offerts à l'État pour construction de routes.	75,000 »	} 1,155,400 •
69	Subsides pour travaux d'utilité publique.	80,000 »	
70	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés, dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	400 »	
71	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer	1,000,000 »	
	§ 2. — <i>Fonds de remploi. — Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.</i>		
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
72	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire) ainsi que pour l'enseignement dans les écoles gardiennes (jardins d'enfants)	8,000 »	} 7,200 •
73	Produit du Tir national.	2,000 »	
74	Produit de la vente de moulages provenant du Musée royal d'histoire naturelle.	7,200 »	
	Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.		
75	Remboursement d'avances faites par l'Administration des Ponts et Chaussées pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables.	20,000 »	} 4,072,800 •
76	Atelier de photographie des ponts et chaussées. Produit de la vente de plans, documents, publications, annales, etc., affecté au paiement de fournitures, de frais de surveillance, de clichés, d'autographies, de salaires d'ouvriers temporaires.	16,000 »	
77	Produit du Jardin botanique.	100 »	
78	Redevances des fabricants placés sous le contrôle des laboratoires d'analyses de l'Etat	8,500 »	
79	Inspection sanitaire des animaux domestiques importés dans le pays. — Produit des droits de contrôle.	50,000 »	
80	Produit des taxes d'expertise des viandes.	55,000 »	
81	Produit des conférences; produit des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvement et analyses d'échantillons	3,000 »	
82	Produit de la vente du bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires.	1,000 »	
83	Service sanitaire des ports de mer et des côtes: Produit des patentes de santé et des droits sanitaires	20,000 »	
84	Produit des examens pour le recrutement du personnel des Eaux et Forêts.	500 »	
85	Expositions générales des beaux-arts	15,000 »	
86	Produit de la vente de moulages provenant du Musée des échanges	4,700 »	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
87	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section	500 »	
	A. — Chemin de fer.		
88	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,000,000 »	} 2,991,500 •
89	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	200,000 »	
90	Service de la traction et du matériel.	1,000,000 »	
91	Service des transports	500,000 »	
92	Services en général	200,000 »	
93	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services.	100,000 »	
	A REPORTER. fr.	2,991,500 »	

BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	2,991,500 »	1,250,180,001 »
	<i>B. — Postes et télégraphes.</i>		
94	Services communs.	2,500 »	
95	Service des postes	12,000 »	
96	Service des télégraphes et des téléphones.	200,000 »	
	<i>C. — Marine.</i>		
97	Service de la traction et du matériel	20,000 »	
	Ministère de la Guerre.		
98	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	400,000 »	
99	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 »	
100	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
101	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	90,000 »	
102	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
103	École militaire. — Pension des élèves.	156,800 »	
	<i>§ 5. — Services divers.</i>		
104	Cautiionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	
105	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	1,535 84	711,535 84
106	Création d'une école de bienfaisance de l'État, à Ypres. (Legs Godtschalck.)	700,000 »	
	<i>§ 4. — Fonds spéciaux constitués au moyen de crédits inscrits au Budget ordinaire.</i>		
107	Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896.	8,000,000 »	18,000,000 »
108	Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897.	10,000,000 »	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		1,268,891,536 84